

**SEANCE PLEINIÈRE CESR du 14/10/08**  
**Orientations Budgétaires du CRA**  
**Déclaration de la C.G.T.**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues

Lors du débat sur les Orientations Budgétaires, l'an passé, nous évoquions le **contexte économique et financier qui allait peser lourd** dans l'exécution des budgets des collectivités locales et plus largement dans la vie quotidienne des citoyennes et citoyens de ce pays.

Malheureusement la réalité dépasse ce que nous avons pu imaginer. La fermeture d'entreprises et son cortège de délocalisations et de licenciements, sont là pour nous rappeler **que « leur crise », la crise d'un système, la crise d'un modèle de développement**, n'a pas fini de produire ses effets et va encore conduire des milliers, des centaines de milliers de salariés, de retraités et de petites gens vers la misère et le désespoir.

Malheureusement, ce n'est pas le projet de budget présenté par le gouvernement la semaine dernière, qui nous offrira des perspectives pour améliorer la situation du plus grand nombre. Nous allons évoquer un sujet directement lié à l'avis qui est soumis à notre vote :

**La Taxe Professionnelle.**

Lorsqu'en janvier le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait ôter de la base d'imposition les investissements matériels productifs, nous oignons admettre que, pour favoriser le **développement d'une activité économique industrielle forte**, réellement créatrice de richesses, une réforme de la T.P. était justifiée.

**Mais sans étions loin de penser à sa suppression pure et simple**

Pour mieux comprendre les enjeux, il faut rappeler quelques chiffres.

En Gironde, un peu plus de 2% des entreprises (environ 1 700) représentent plus de 66% des bases imposables selon le bilan d'activité de la DIRECTION DES SERVICES FISCAUX de la Gironde pour 2008.

20 entreprises redevables de la Taxe Professionnelle en Gironde, représentent 35 % de ces bases taxables.

Ces **20 principaux contributeurs, sont TOUS des établissements industriels** (FORD, entreprises aéronautiques, centrale nucléaire, sociétés de la chimie, ...) à l'exception de l'entreprise exploitant les transports en commun de la CUB (4<sup>ème</sup>) et de l'aéroport de Bordeaux/Mérignac (source Direction des Services Fiscaux de la Gironde – 2007).

***Il n'y a aucun établissement bancaire, aucune entreprise de la grande distribution, parmi ces contributeurs !***

**Nous pouvons raisonnablement penser que, par exemple, les banques, sociétés financières de prêts, les grandes surfaces de gros ou de détail ainsi que toutes les entreprises de location de main d'œuvre ou d'intérim, sans oublier celles relevant d'activités libérales, allaient être sollicitées en proportion de la valeur ajoutée qu'elles dégagent.**

Non content d'exonérer les investissements matériels, le gouvernement **réduit la cotisation de toutes les entreprises** au financement des budgets des collectivités locales sur lesquelles elles

prospèrent, se développent et qu'elles concourent, bien souvent, à défigurer et la **plafonne à un niveau encore plus faible que précédemment** (3% au lieu de 3.5% de la valeur ajoutée).

**12 MILLIARDS d'EUROS sur un total de cotisations payées au titre de la T.P. de 28 MILLIARDS.**

**43 % de réduction d'impôt d'un coup !  
Certains en espéraient-ils autant ?**

- 
- Après les **DIZAINES de milliards prêtés ou donnés aux banques** pour leur éviter une faillite dont elles étaient largement responsables,
- Après les 3 Milliards de **TVA offerts aux entreprises de la restauration**,
- Après la suppression généralisé à partir de 2010, de **l'Imposition Forfaitaire Annuelle payés les sociétés (I.F.A.)** d'un coût pour le budget de l'Etat de 1,6 Milliards d'€uros,
- Après le **bouclier fiscal** et ses cadeaux faits aux ménages les plus aisés qui investissent notamment dans les P.M.E.,
- Après près de 30 Milliards € d'exonérations de charges, dites patronales, de Sécurité Sociale en 2008,

Ce sont : **12 Milliards supplémentaires qui sont offerts, sans contre parties, sans exigences et sans contrôles, aux entreprises !**

12 Milliards qui vont être payés, en 2010, par nous, par les ménages, à travers les autres impôts que nous acquittons, au détriment du financement d'infrastructures nécessaires à la relance et au détriment du soutien aux plus faibles et à ceux qui ont de moins en moins pour vivre et se nourrir.

Et en 2011, qui va payer, alors que l'engagement de l'Etat à compenser la part supprimée de la T.P. ne porte que sur l'année 2010 ?

De quels moyens disposeront les collectivités pour maintenir leurs prestations si ce n'est d'augmenter les autres impôts locaux comme la Taxe d'Habitation et les Taxes Foncières ?

Chères et chers collègues :

- Demandons-nous ce que va devenir la légitimité des entreprises à solliciter les collectivités territoriales si elles n'apportent plus rien, ou si peu, à l'œuvre collective visant à faire vivre ensemble des citoyens qui, dans les territoires, auront de plus en plus de mal à s'en sortir ?
- Demandons-nous ce qu'il restera des infrastructures scolaires, routières et autres, qui sont nécessaires pour favoriser le développement économique et social de nos territoires quand il n'y aura plus de sous pour les financer ?
- Demandons nous comment les engagements financiers, qualifiés dans ces Orientations Budgétaires 2010 de très importants dans le domaine ferroviaires, pourraient ils être tenus si ses finances sont durablement asséchées ?

Concernant certains aspects des orientations, nous voudrions avec une certaine solennité attirer votre attention sur les langues régionales et particulièrement l'occitan, en effet l'Etat n'a toujours pas signé de convention pour que l'éducation nationale mette en œuvre une véritable politique d'apprentissage de cette langue qui est en train de mourir.

Il y a cette année deux fois moins d'élèves qui apprennent l'occitan dans la région et, ce, par

manque d'intérêt du rectorat. Veut-on une langue morte, ou sauver une partie de notre patrimoine culturel. La région s'est investie dans ce projet de sauvetage de notre langue, l'Etat doit en faire de même !

Plus généralement et pour conclure, à la CGT nous pensons que les sources de financement de la région doivent avoir une réelle stabilité et être maîtrisées par l'exécutif régional pour aller vers un développement régional inscrit dans une cohérence nationale visant à **placer l'humain** au centre de son **action**. Mais ceci sans dévoyer l'idée de la responsabilité d'un État.

Un État défenseur de la souveraineté populaire et de l'indivisibilité de la République.

Un État actuellement trop souvent qualifié de « jacobin ».

Mais un État qui doit impérativement respecter ses engagements vis à vis du processus de décentralisation initié en 1982 par les lois « DEFFERRE ».